

NUMÉRO 15 – LE MARDI 20 AVRIL 2021

POINT DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

Lors du point de presse tenu en début d'après-midi, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné du ministre de la Santé et du directeur de la Santé publique, MM. Christian Dubé et Horacio Arruda, a fait le bilan de la situation de la pandémie au Québec. Il a indiqué que pour l'instant, les mesures mises en place fonctionnent, que la situation est sous contrôle, mais qu'il est essentiel de demeurer prudents. Il a indiqué que dans 3 régions du Québec, la situation est encore préoccupante et que les limites des capacités hospitalières sont presque atteintes.

Il a indiqué que pour la région de la Capitale-Nationale, la situation se stabilise au niveau du nombre de cas, mais on constate une augmentation au niveau des hospitalisations et des décès.

Il a indiqué que pour la région de Chaudière-Appalaches, la situation est semblable, mais que la capacité maximale pour le nombre de patients dans les hôpitaux est presque atteinte. D'ailleurs, il a indiqué que la Beauce a dû transférer des patients vers d'autres hôpitaux.

Le premier ministre a ensuite abordé la situation en Outaouais, où le niveau de tests positifs est à plus de 10 %. La limite hospitalière y est presque atteinte.

Il a donc annoncé la prolongation des mesures d'urgence jusqu'au 3 mai : couvre-feu à 20 h, commerces non essentiels fermés et toutes les écoles fermées.

Il a indiqué que pour les régions de Montréal et Laval, le nombre de cas demeure élevé, mais que la situation est stable. Les mesures y seront donc maintenues.

Le premier ministre a rappelé qu'il y a une augmentation significative du nombre de jeunes adultes hospitalisés.

Il a indiqué que la vaccination se déroule bien. Il a annoncé qu'à compter de demain matin, le AstraZeneca sera disponible pour les personnes de 45 ans et plus. Il a indiqué que des précisions seraient annoncées jeudi concernant les personnes en situation de handicap.

Enfin, il a rappelé que les prochaines semaines seront cruciales et a appelé les Québécois à se faire dépister en présence de symptômes et à se faire vacciner.

LE PRÉSIDENT DE LA FQM EN COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE LOI 49

Ce matin, M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), a participé aux consultations particulières sur le projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*.

Il a salué les principes et objectifs qui sous-tendent cette pièce législative, notamment l'amélioration de la prévention des conflits d'intérêts et des manquements en matière d'éthique et de déontologie, le renforcement de la démocratie municipale et l'actualisation des règles encadrant les élections municipales, mais a toutefois soulevé des préoccupations quant à certaines des mesures privilégiées par le législateur pour les atteindre.

Il a insisté sur la nécessité de circonscrire la notion de « respect » dans un contexte de politique municipale et demandé que la compétence de la Commission municipale soit limitée aux interventions relatives aux comportements qui dépassent le cadre d'un débat « vigoureux et passionné » dans un contexte de démocratie municipale. Il a soulevé la question des incivilités envers les élus-es par les citoyens.

Il a recommandé aux parlementaires un assouplissement à l'article 305 de la LERM afin de ne pas rendre inhabile un ou une élu-e propriétaire d'une entreprise de services jugés essentiels (commerce de proximité), et proposé un encadrement strict visant à assurer l'intérêt de la communauté.

Enfin, il a soulevé l'iniquité de traitement entre les élus-es municipaux et les députés en matière d'éthique et de déontologie, et a invité les parlementaires à réviser les outils qui régissent l'éthique et la déontologie des députés de l'Assemblée nationale pour y inclure les règles identifiées au projet de loi.

Le mémoire peut être consulté [ICI](#).



BUDGET FÉDÉRAL 2021-2022

Hier, la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, a présenté le budget fédéral 2021-2022. En voici les principaux éléments.

Établir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Le budget du gouvernement du Canada de 2021 propose de nouveaux investissements totalisant 30 G\$ sur les cinq prochaines années et de 8,3 G\$ par la suite pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones.

Accélérer le déploiement de la large bande pour tous

Un financement supplémentaire de 1 G\$ sur six ans, à compter de 2021-2022, au Fonds pour la large bande universelle afin de soutenir l'accélération du déploiement de projets de large bande, en collaboration avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires.

Réduire les factures d'énergie à usage résidentiel au moyen de prêts sans intérêt pour rénovations

Des prêts de 4,4 G\$ destinés à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour aider les propriétaires à effectuer des rénovations résidentielles profondes au moyen de prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$. Les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs pourraient obtenir des prêts pour entreprendre les rénovations recommandées dans une évaluation ÉnerGuide de l'efficacité énergétique autorisée. En combinaison avec les subventions offertes annoncées dans l'Énoncé économique de l'automne, cela aiderait les participants admissibles à effectuer de profondes rénovations plus coûteuses, qui contribuent le plus à réduire l'empreinte environnementale et les factures d'énergie d'une résidence. Ce programme comprendra également un volet de financement consacré à un soutien aux propriétaires à faible revenu et aux propriétés locatives desservant les locataires à faible revenu, y compris les coopératives et les logements sans but lucratif.

Fonds canadien de revitalisation des communautés

Un financement de 500 M\$ sur deux ans, à compter de 2021-2022, aux agences de développement régional pour l'infrastructure communautaire, comme les rues principales, les marchés agricoles et d'autres lieux de rassemblement.

Autres éléments à noter du budget

- Création d'un fonds pour l'infrastructure naturelle (200 M\$ sur trois ans)
- Investissement dans la transformation de l'industrie forestière (54,8 M\$ sur deux ans)
- Aide de près d'un milliard pour les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et des festivals
- Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque (2 M\$)

FORMATION

CAFÉS WEB

Mardi 27 avril 2021 de 9 h à 10 h

[La coopérative d'employeurs, une opportunité d'affaires en gestion des ressources humaines](#)

L'enjeu de la gestion des ressources humaines en temps de pandémie, exerce une pression importante sur la rentabilité et la productivité de plusieurs entreprises.

Dans ce contexte, les coopératives d'employeurs offrent une solution innovante de services mutualisés de gestion, principalement en ressources humaines, à leurs membres (employeurs adhérents). De ce fait, ces entreprises auront l'occasion d'améliorer leurs pratiques, d'accéder à une plus grande expertise et de profiter d'une économie d'échelle significative et mesurable.

Ce Café Web vous permettra d'apprendre comment ce modèle d'affaires peut être une solution innovante, économique et efficiente pour les membres de la FQM et les PME québécoises.

Conférenciers :

M^{me} Fanie Drouin

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)

et

M. Sébastien Girard

Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ)

Judi 6 mai 2021 de 9 h à 10 h

[Comment accroître sa rentabilité en intégrant les aspects environnementaux et sociaux dans la stratégie d'affaires?](#)

Mardi 18 mai 2021 de 9 h à 10 h

[Portail employeurs et Journées Québec : l'offre de services du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration \(MIFI\) aux entreprises et outils phares pour le recrutement](#)

FORMATION : WEBINAIRES ET COURS EN AUTOAPPRENTISSAGE, DÉCOUVREZ LES NOUVEAUTÉS

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) continue de vous proposer une offre de formation renouvelée et à distance ; découvrez le programme des webinaires du printemps et accédez aux nouvelles formations en autoapprentissage.

Cliquez sur la session de votre choix et laissez-vous guider.

Un grand choix de webinaires pour le printemps

- Le mardi 27 avril 2021, à 12 h 15 - [Midi-causerie en relations du travail](#)
- Le jeudi 29 avril 2021, à 14 h – [Les OBNL et la reconnaissance de la Commission pour être exempté du paiement des taxes foncières \(en partenariat avec la CMQ\)](#)
- Le mardi 4 mai 2021, à 14 h - [Organisation et fonctionnement de l'état québécois](#)
- Le jeudi 13 mai 2021, à 14 h - [Le myriophylle à épis : gare aux solutions miracles](#)
- Le jeudi 20 mai 2021, à 14 h – [Le télétravail : le futur est à nos portes](#)

Nouveaux cours en autoapprentissage pour prévenir les situations de harcèlement

Deux cours en autoapprentissage sont nouvellement proposés pour prévenir et gérer les situations de harcèlement en milieu professionnel.

Le premier, **Savoir composer avec la prévention et la gestion du harcèlement psychologique dans le milieu municipal**, vise à outiller les élus-es et gestionnaires afin qu'ils puissent poser des actions efficaces dans la prévention et la gestion du harcèlement.

Le second, **Prévenir le harcèlement dans le milieu municipal : la nécessaire participation des employés**, s'adresse aux employés et vise à identifier ce qui constitue ou non du harcèlement psychologique et les moyens pour s'impliquer au quotidien dans la prévention.

[Cliquez ici pour en savoir plus et vous inscrire.](#)

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

Enfin, vos suggestions sont les bienvenues [ICI](#).

Toute une équipe à votre service!

- Un conseil, une question : competences@fqm.ca
- Votre Répertoire complet de formation municipale de la FQM, de l'ADMQ, de la COMBEQ et de la MMQ : téléchargez-le dès à présent en cliquant [ICI](#).

La formation municipale à distance

